

MODE D'EMPLOI INSTRUCTIONS POUR L'ENTRETIEN INSTRUCTIONS POUR LES EXAMENS PERIODIQUES FICHE D'IDENTIFICATION



DESCRIPTION DE L'EPI

Généralités

Le SYAM est un dispositif d'ancrage temporaire et transportable, permettant d'assujettir un travailleur muni d'un ensemble EPI dont les éléments sont compatibles entre eux. Le SYAM et son option le SYAM+ sont des systèmes d'ancrage conformes à la norme EN 795 classe B

Le SYAM est un dispositif de sécurisation du travail devant une porte, un balcon, un rebord de fenêtre en raison de la hauteur à laquelle elle se trouve au-dessus du sol.

Potentiellement utilisable par :

- l'utilisateur réparant un joint de fenêtre, approvisionnant un chantier, installant un ouvrage proche de l'extérieur ou à l'extérieur.
- l'utilisateur lavant les vitres, installant un appareillage sur une façade extérieure, l'utilisateur intervenant à l'extérieur.
- tous les utilisateurs devant effectuer une intervention en hauteur ne permettant pas l'utilisation d'un échafaudage ou d'une nacelle... Liste non exhaustive.

Le SYAM est un dispositif non dégradant pour le local dans lequel on l'installe, avec une grande liberté de choix du site d'installation.

Contacts

ANCRAGE MOBILE SERVICES – West Park – 21 rue de l'Industrie – 69530 BRIGNAIS
TEL: 00 33 4 72 31 75 33 - FAX: 00 33 4 72 31 11 79 - contact@ancragems.fr

Nom et l'adresse de l'organisme notifié ayant réalisé l'examen CE de type :
APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France

Consignes prioritaires

Avertissement

Conditions médicales.

Compte tenu des risques encourus lors d'activités en hauteur, il est nécessaire de rappeler que seuls des individus en parfait état de santé et en bonne condition physique peuvent intervenir. Ces travaux exigent une grande vigilance, sont donc exclus les sujets aux vertiges, ceux qui appréhendent le vide, qui sont sous traitement médicaux à base de tranquillisants ou sous l'emprise d'alcool ou de drogues. Dans le doute n'intervenir qu'après avis médical.

En cas de chute, il est important de pouvoir garder tous ses moyens, d'éviter toute panique afin de limiter au mieux les conséquences désagréables et éviter tout « sur-accident ». Formation/Compétence : Cet appareil ne doit être utilisé que par une personne compétente et formée. Il est impératif de connaître et de respecter les indications du mode d'emploi.

Plan de sauvetage : Avant chaque intervention, un plan de sauvetage doit être mis en place afin de permettre à chacun de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail. Une personne en risque de chute ne doit jamais rester seule. Son entourage doit pouvoir assurer son sauvetage sans perte de temps ni « sur-accident ». Il est préconisé d'avoir un dispositif supplémentaire en parfait état de fonctionnement pour un éventuel secours urgent.

Utilisation de l'équipement :

Le matériel ne doit être utilisé que pour l'usage pour lequel il est prévu, en aucun cas il ne doit être transformé ou détourné de sa fonction initiale.

Cet équipement est un équipement de protection individuelle, il n'est pas destiné au levage de charges.

Il est préférable de l'attribuer à une seule personne afin d'en assurer un meilleur suivi.


Il est impératif de vérifier la compatibilité des différents articles adjoints pour composer l'équipement de sécurité : harnais, antichute, connecteurs... Le SYAM est utilisé en tant que partie d'un système antichute. L'utilisateur doit être équipé de systèmes permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN.

La charge maximale susceptible d'être transmise en service est de 6,4kN

Un harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il est permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

Avant chaque utilisation doit être effectué un examen visuel de l'ensemble composant l'équipement : SYAM, antichute, connecteurs, harnais...

Quand l'appareil a arrêté une chute ou si sa sécurité est mise en doute, sa révision est obligatoire. Dans tous les cas, il convient de retirer le SYAM de la circulation et de ne plus l'utiliser avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Le marquage  présent sur l'ancrage orange confirme que le SYAM et le SYAM+ peuvent être utilisés par une personne (EN 795 : 2012) ou deux personnes (selon TS 16415 : 2013 hors notification CE).

RESTRICTIONS POUR LE MARCHÉ CANADIEN : L'UTILISATION DU SYAM ET DU SYAM+ EST LIMITÉE À 1 SEULE PERSONNE

Examen avant utilisation

Avant chaque utilisation :

- . Vérifier qu'il n'y ait pas de déformation des éléments (tubes...) composant le SYAM et le SYAM+. Vérification du tube sur lequel coulisse la poignée. Celui-ci ne doit pas présenter de signe d'usure. En cas d'usure, celui-ci devra être remplacé avant l'utilisation.
- . Vérifier la bonne mise en place des vis du SYAM et du SYAM+, la présence du câble monté sur anneaux.
- . Vérifier l'état et la bonne mise en place des goupilles sur le SYAM et le SYAM+.
- . Vérifier les conditions d'installation du système (voir chapitre notice de montage et consignes prioritaires, pages 3 à 8)
- . Vérifier la verticalité du système.
- . Vérifier que les patins soient en contact parfait avec leur surface d'appui.
- . Vérifier l'état des équipements associés, harnais, antichutes, connecteurs...
- . Vérifier que la corde, le lien de positionnement ou l'antichute ne fassent pas le tour du pied.
- . Vérifier que la corde ou l'antichute travaille en permanence entre le pied et les patins en appui au mur (voir pages 6 à 8).

Installation

Le SYAM peut être utilisé sans le SYAM+ mais **le SYAM+ ne peut pas être utilisé sans le SYAM.**

Avant toute utilisation de ces produits, lire attentivement cette notice et la conserver soigneusement.

1. Si vous devez confier le matériel à un personnel salarié ou assimilé, conformez-vous à la réglementation du travail applicable.
2. L'objet de cette formation doit comprendre la procédure de montage du SYAM et du SYAM+, ainsi qu'une démonstration de mise en place et d'utilisation du SYAM et du SYAM+ sur un système complet en situation d'utilisation, et dans des conditions de sécurité.
3. Se conformer strictement aux prescriptions de la notice.
4. Avant l'utilisation du SYAM et du SYAM+, l'utilisateur ou l'autorité responsable de sa sécurité, devra avoir vérifié la solidité des supports.
5. Le SYAM et SYAM+ doivent être montés exclusivement sur des supports permettant de résister à des efforts supérieurs à 18 kN pour le point d'appui au sol sous le patin du SYAM. Au mur, derrière les deux patins muraux du SYAM, les points d'appui doivent résister à des efforts supérieurs à 3,5kN.
6. Le SYAM doit être monté exclusivement sur des supports permettant le contact complet des patins sur leur surface d'appui.
7. Seul le point d'ancrage de couleur orange situé en haut du SYAM résistant à une force supérieure à 18 kN doit être utilisé pour raccorder les systèmes associés et compatibles avec le SYAM.
8. Le non-respect de ces exigences peut mettre en danger la vie de l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur ou à son employeur de repérer les supports d'appui afin d'éviter toute erreur à ce sujet.
9. Il est recommandé d'utiliser le SYAM+ si l'utilisateur est amené à travailler à un étage inférieur à celui du lieu d'installation du SYAM. En aucun cas, la corde ou le câble ne doivent frotter sur le rebord de la baie, ce qui aurait pour conséquence une usure prématurée de ces dispositifs ou entraîner leur rupture.
10. Le SYAM et SYAM+ peuvent être utilisés pour effectuer du travail en suspension le long d'une façade s'ils sont associés entre eux de façon à éviter les frottements comme expliqué ci-dessus.
11. Il est essentiel pour la sécurité que le SYAM et le SYAM+ soient toujours positionnés correctement et que le travail soit effectué de manière à interdire le risque de chutes (la corde de maintien au poste de travail équipée du dispositif de maintien au poste de travail doit toujours être en légère tension).
12. Le SYAM et le SYAM+ sont utilisables dans toutes les conditions de météorologie et de température sauf si ces dernières risquent d'altérer leur fonctionnement notamment en cas de risque de gel des composants entre eux s'ils sont soumis aux intempéries, températures négatives.

13. Le SYAM et le SYAM+ sont des composants métalliques donc très conducteurs électriquement, par conséquent toute utilisation du SYAM et du SYAM+ en milieu électrique ou proche de source électrique (ligne, transformateur...) doit faire l'objet d'une étude par une personne habilitée à intervenir dans ce type de milieu avant installation. Toutes les précautions devront être prises de façon à éviter tout risque d'accident électrique.

Contre-indications d'emploi

-Ne pas entourer la corde autour du pied.

Il est interdit :

- d'utiliser le SYAM et le SYAM+, lorsque l'utilisateur est situé plus haut que le point d'ancrage orange ;
 - d'utiliser le SYAM et de sortir de l'espace compris entre le pied et les patins situés en appui contre le mur (risque de basculement du SYAM). Voir aussi pages 6 à 8 ;
 - d'utiliser un autre point d'ancrage que l'anneau de couleur orange situé en haut du SYAM résistant à une force supérieure à 18 kN ;
 - de relier plus de deux personnes au SYAM et au SYAM+ ;
 - d'utiliser le SYAM et le SYAM+, lorsque le plafond ne peut supporter l'effort du ressort (plafond tendu en tissu PVC ou autre) ou lorsqu'il n'y a pas de plafond ;
 - de retourner le SYAM et le SYAM+, pour l'utiliser à l'envers (danger de mort) ;
 - d'utiliser un appareil ayant arrêté une chute, sans que cet appareil ait été vérifié par le fabricant ou un réparateur agréé par le fabricant ;
 - d'utiliser le SYAM et le SYAM+, pour un autre usage que celui du modèle prévu. Ces équipements ne sont pas destinés au levage de charges.
 - d'utiliser le SYAM et le SYAM+, ou un équipement associé présentant des défauts visibles de détérioration ;
 - d'utiliser le SYAM et le SYAM+, pendant une période supérieure à un an sans avoir fait procéder à sa vérification par le fabricant ou un réparateur agréé par le fabricant.
- Ne jamais sauter d'un escabeau ou du rebord d'une fenêtre pour rejoindre l'intérieur du lieu d'intervention en étant retenu par un bloqueur ou un stop chute. Cela pourrait avoir pour conséquence de faire basculer le SYAM si l'utilisateur se retrouvait alors en tension sur le bloqueur ou le stop chute.

Nettoyage - Entretien

Un entretien régulier sera effectué par l'utilisateur. En plus des examens décrits au chapitre « Examen avant utilisation », le SYAM et le SYAM + peuvent être nettoyés avec un chiffon humide.

Ne pas utiliser de détergent, diluant, solvant ou autre produit chimique qui seraient susceptibles de nuire à la résistance du SYAM et du SYAM+.

Toute intervention de démontage, et à plus forte raison de modification de l'appareil est interdite. La révision et/ou l'échange de pièces ne peut être pratiqué que par le fabricant ou par un centre de réparation agréé par celui-ci et conformément au manuel technique. La remise en service de l'équipement ne se fera que par un accord écrit du fabricant ou du centre de réparation.

Transport – stockage

Lors des transferts de matériel ou de stockage, protéger le SYAM et le SYAM+ des chocs, coups, qui pourraient l'endommager et nuire à ses performances. Le sac est une bonne protection.

Le SYAM et le SYAM+ doivent être stockés dans le sac de rangement fourni lors de l'achat, dans un endroit à l'abri des chocs et chutes éventuelles. Ne rien stocker sur le SYAM et le SYAM+. Le SYAM et le SYAM+ peuvent être stockés verticalement ou horizontalement.

Durée de vie du produit

Le SYAM et le SYAM+ sont conçus pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite. Certaines ambiances particulièrement agressives, marines, siliceuses, chimiques peuvent réduire la durée de vie des équipements. Dans ces cas une attention particulière doit être apportée à la protection et aux contrôles avant utilisation. Le contrôle annuel obligatoire validera le fonctionnement correct du SYAM et/ou du SYAM+ et son maintien en service qui ne se fera que par un accord écrit du fabricant ou de son représentant. Au regard de ce qui précède, la durée de vie indicative des produits est de huit ans.


La présente notice doit être conservée en bon état, jusqu'à mise hors service de l'appareil et être tenue à disposition de tout utilisateur.

Tout SYAM ou SYAM+ retiré définitivement d'utilisation doit être détruit ou mis définitivement hors d'accès, pour éviter qu'il ne soit utilisé par mégarde.

Revente hors du pays de destination

Dans le cas où l'appareil initialement vendu dans un premier pays et revendu dans un autre pays ne pratiquant pas la même langue, il sera nécessaire de contacter le fabricant ou l'agent agréé pour obtenir un mode d'emploi et toute instruction relative à l'entretien, aux examens périodiques et aux réparations dans la langue de cet autre pays.

Examens périodiques

Le SYAM est un appareil de sécurité, la fiabilité de son fonctionnement exige des examens périodiques pour assurer le maintien de son efficacité et de sa résistance. L'examen périodique est obligatoire une fois par an. Cette fréquence doit être raccourcie dans le cas d'utilisation intensive ou en environnement difficile. Ces examens périodiques ne peuvent être effectués que par le fabricant ou par un centre de réparation agréé par celui-ci et conformément au manuel technique. Le SYAM porte un marquage permettant d'indiquer la date de la prochaine vérification périodique. Le marquage  est situé sur l'ancrage orange.

Conformité de l'équipement

La société ANCRAGE MOBILE SERVICES, West Park, 21 rue de l'Industrie, 69530 BRIGNAIS, déclare, par la présente, que les équipements de sécurité décrits dans cette notice, sont conformes aux dispositions de la Directive Européenne 89/686/CEE de décembre 1989, sont identiques aux EPI ayant fait l'objet des attestations d'examens de type délivrées par :

APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France

et testés selon la norme EN 795 CLASSE B ;

Sont soumis à la procédure visée par l'Art. 11A de la Directive 89/686/CEE, sous le contrôle de l'organisme notifié ci-dessus.

Toute entreprise confiant un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur à un personnel salarié ou assimilé doit appliquer la réglementation du travail.

Dans l'Union Européenne, ces appareils doivent faire l'objet d'une vérification périodique, en conformité avec la directive 89/656/CEE du 30/11/89 (au moins annuellement par ANCRAGE MOBILE SERVICES S.A.S. ou par un réparateur agréé ANCRAGE MOBILE SERVICES).

MARQUAGE

Les indications gravées sur le SYAM et le SYAM+ doivent rester parfaitement lisibles. Au cas où ces indications sont effacées, le SYAM et le SYAM+ doivent être retirés définitivement de l'utilisation.

Localisation du marquage sur l'EPI :

Sur la pièce d'ancrage orange du SYAM « CE 0082 AMS Breveté » dateur mois année et numéro de série sur l'ancrage de couleur orange ex : A 0001

Sur l'anneau de dérivation du SYAM+

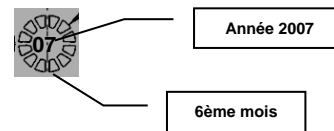
Le marquage de chaque produit indique : pour le SYAM sur l'ancrage et pour le SYAM+ sur l'anneau de dérivation

- a) La marque commerciale AMS / ANCRAGE MOBILE SERVICES
- b) Le marquage « CE » indique que l'équipement répond aux exigences de la Directive EP189/686/CEE, « 0082 » indique le numéro de l'organisme notifié article 11
- c) La date de fabrication et le numéro de lot de la pièce d'ancrage sont identifiables par le dateur mois / année

Sur cet exemple le dateur indique le mois de juin 2007 donc numéro de série : 0607

- d) Le nom du produit SYAM ou SYAM +
- e) Le pictogramme indiquant la nécessité de lire la notice avant utilisation

SYAM  SYAM+ 



3. Dimensions et matières du marquage

Gravure sur les pièces de fonderie hauteur supérieur à 8 mm

Accessoires utilisables et pièces de rechange : patins de murs, patins de sol et de plafond, tous les tubes, coiffes de protection

Déclaration de conformité

Le fabricant : ANCRAGE MOBILE SERVICES - West Park, 21 rue de l'Industrie, 69530 BRIGNAIS **déclare que l'EPI neuf décrit ci-après :** SYAM OU SYAM+ est conforme aux dispositions de la Directive 89/686/CEE, est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation « CE » de type délivrée par l'APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France – 0082 ; est soumis à la procédure visée à l'article 11 partie A de la directive 89/686/CEE, sous le contrôle de l'Organisme Notifié : APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France – 0082. Cet équipement a été testé pour deux personnes, nous vous rappelons que cette utilisation n'est pas soumise au marquage CE

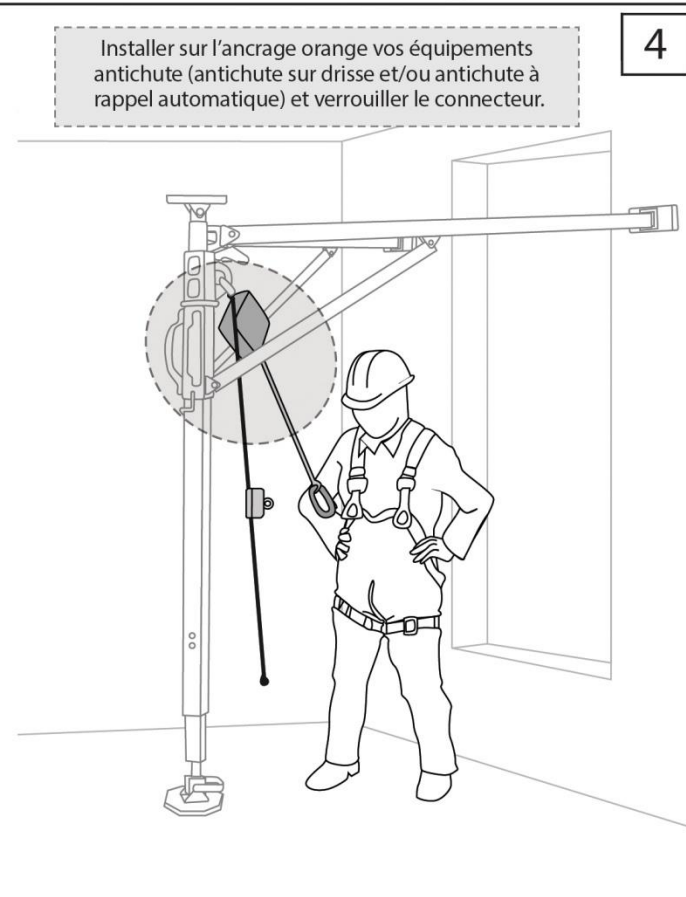
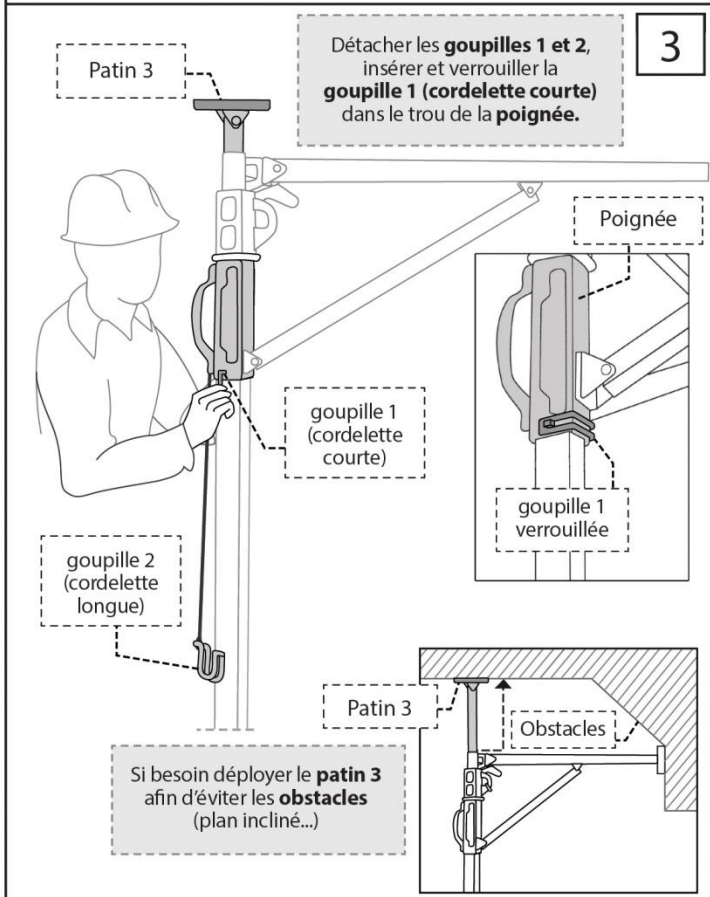
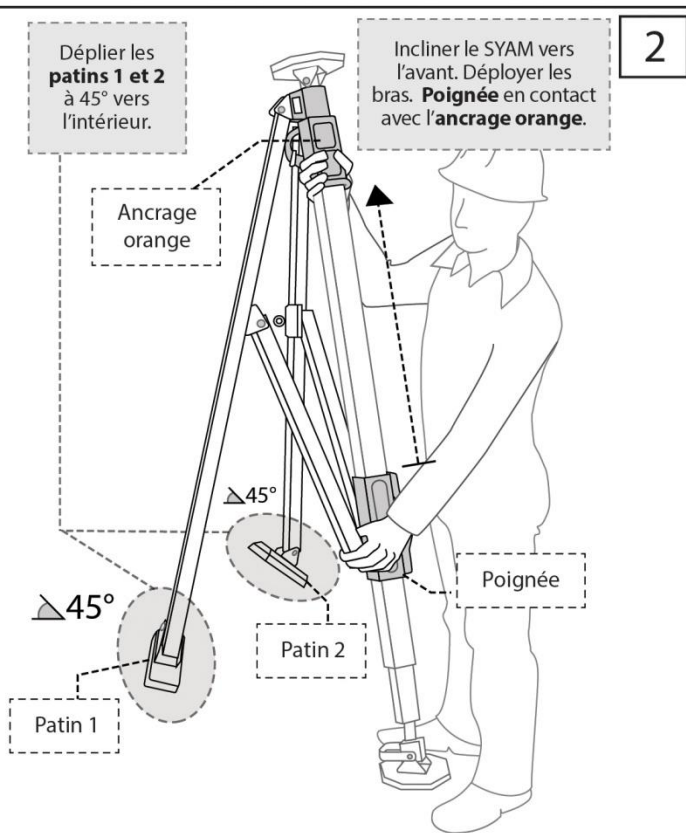
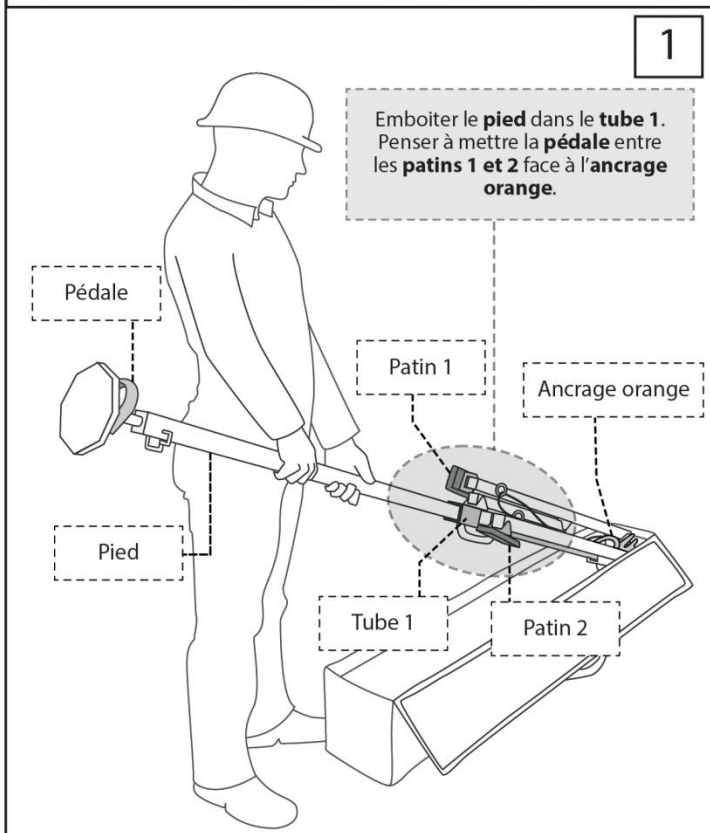
Montage du SYAM

Pour les hauteurs inférieures à 2,65m, voir les schémas 1 à 7, pages 3 et 4.

Pour les hauteurs supérieures à 2,65m voir les schémas 1 bis à 5 bis, pages 4 et 5.

Les consignes de sécurité et de rangement doivent toujours être respectées (voir pages 6 et 8).

Pour les hauteurs inférieures à 2,65m.



5

Avancer le **pied**.

Mettre et maintenir les **patins 1 et 2** en contact avec le mur et le plafond.

6

Redresser le **SYAM**.

Maintenir les **patins 1, 2 et 3** en contact avec le plafond.

7

Avec le **pied** comprimer la **pédale**, insérer et verrouiller la **goupille 2** (cordelette longue) dans le trou disponible du **tube 1**.

Si aucun trou n'est disponible en haut du **pied**, sortir le **patin 3** pour augmenter la hauteur du SYAM.

Vérifier la verticalité du SYAM.

Pour les hauteurs supérieures à 2,65m.

1 bis

Déplier le **SYAM**.

Trou 1: hauteur maxi 3,6 m

Trou 2: hauteur maxi 3,78 m

Goupille 1 (cordelette courte)

Goupille 2 (cordelette longue)

Insérer la **goupille 1** (cordelette courte).

Verrouiller la **goupille 1**.

2 bis

Emboîter le **pied** dans le **prolongateur**. Verrouiller la **goupille 1**.

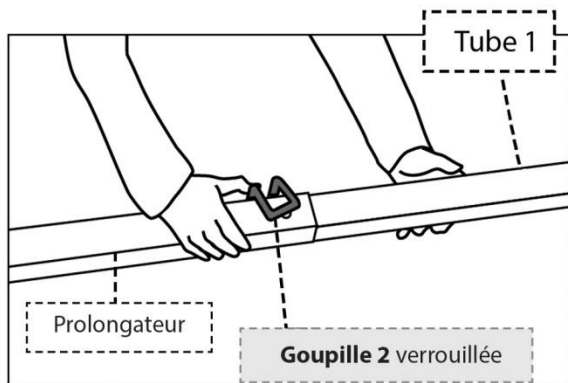
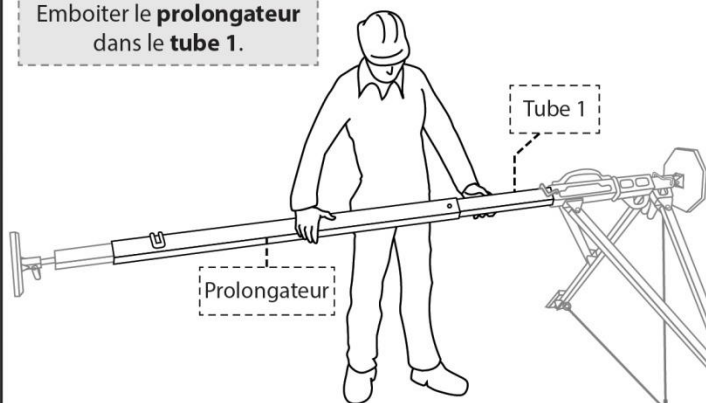
Pied

Goupille

Prolongateur

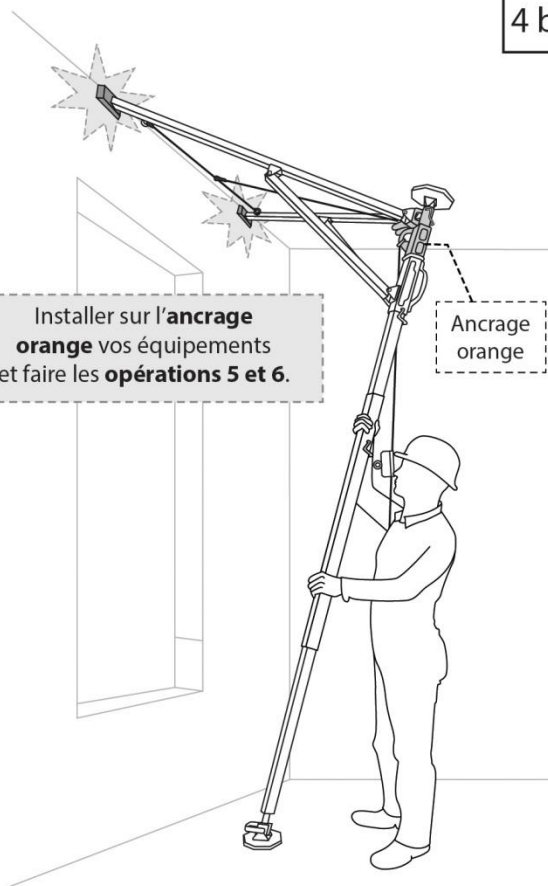
3 bis

Emboîter le **prolongateur** dans le **tube 1**.



4 bis

Installer sur l'**ancrage orange** vos équipements et faire les **opérations 5 et 6**.

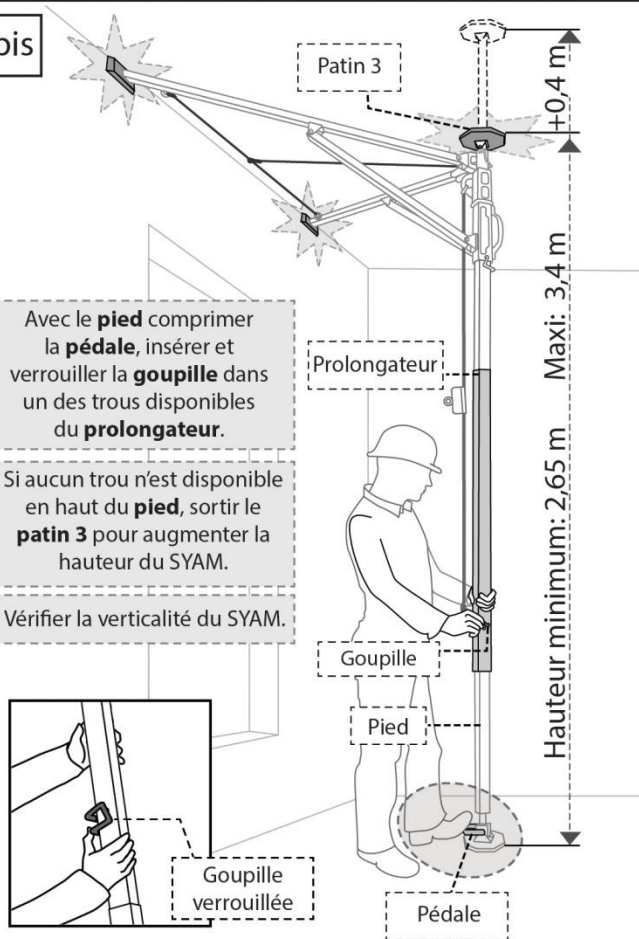


5 bis

Avec le **pied** comprimer la **pédale** , insérer et verrouiller la **goupille** dans un des trous disponibles du **prolongateur** .

Si aucun trou n'est disponible en haut du **pied** , sortir le **patin 3** pour augmenter la hauteur du SYAM.

Vérifier la verticalité du SYAM.

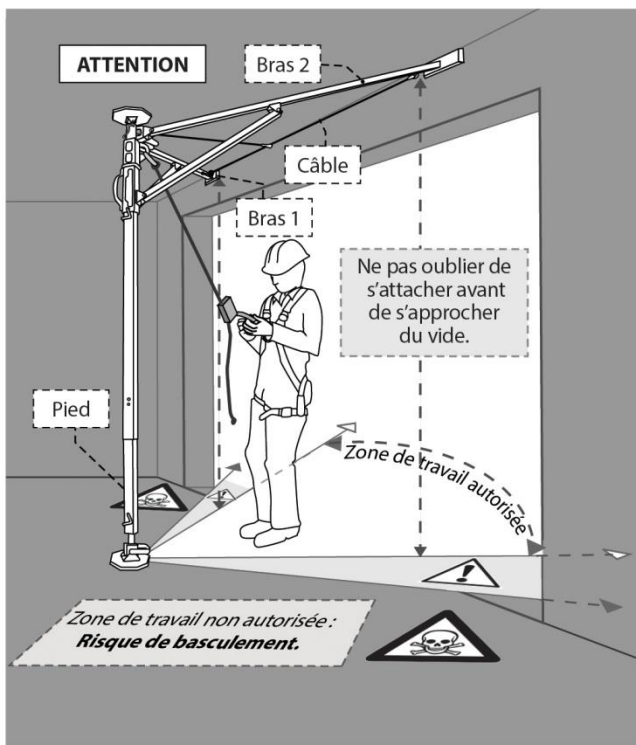


Puis respecter les consignes de **sécurité** et de **rangement** (voir pages 6 à 8).

Consignes de sécurité.

Rester dans la **zone de travail** indiquée sur les schémas, entre le **pied**, les **bras 1 et 2**, sous le **câble**.

8

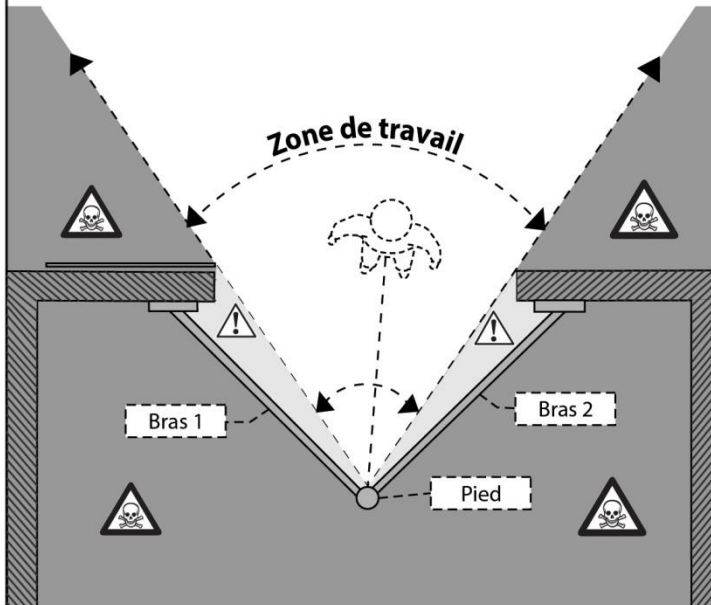


Utilisation directement devant l'ouverture

8 bis



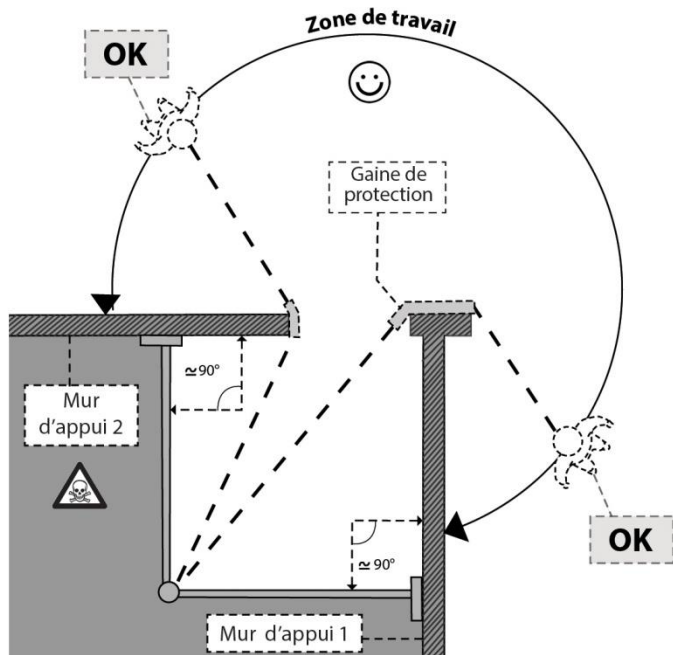
Pour vous repérer, votre épaule ne doit pas aller au-delà des deux bras du SYAM.



SYAM positionné à angle droit.

9

Attention au risque d'effet pendulaire.



Attention ! Les deux bras du SYAM doivent être perpendiculaires aux murs d'appui (1 et 2).

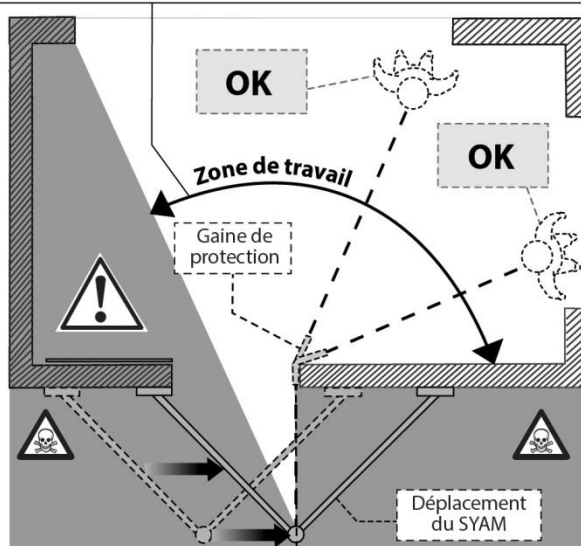
Utilisation à distance (derrière une porte par exemple)

10

Si le **SYAM** est placé derrière une ouverture perpendiculaire à la **zone de travail**, il faut alors positionner le pied selon le schéma ci-dessous :

Après le point de dérivation, la zone de travail doit être déterminée de telle sorte qu'en cas de chute :

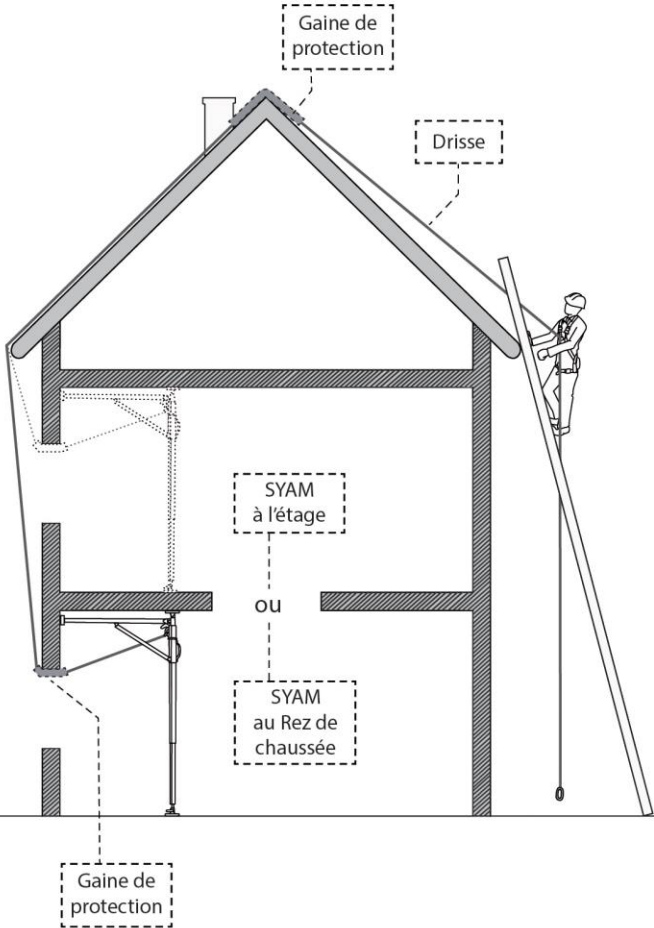
- 1/ Le SYAM ne doit pas basculer.
- 2/ l'effet pendulaire soit impossible (dans le cas de larges ouvertures par exemple).



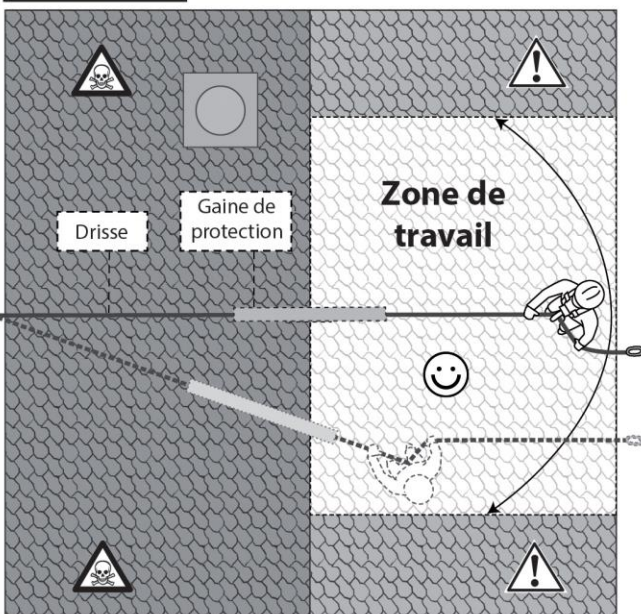
L'ancrage orange doit être dans l'axe du point de dérivation de la corde

Travail en toiture : accès sécurisé depuis le bas de l'échelle

11

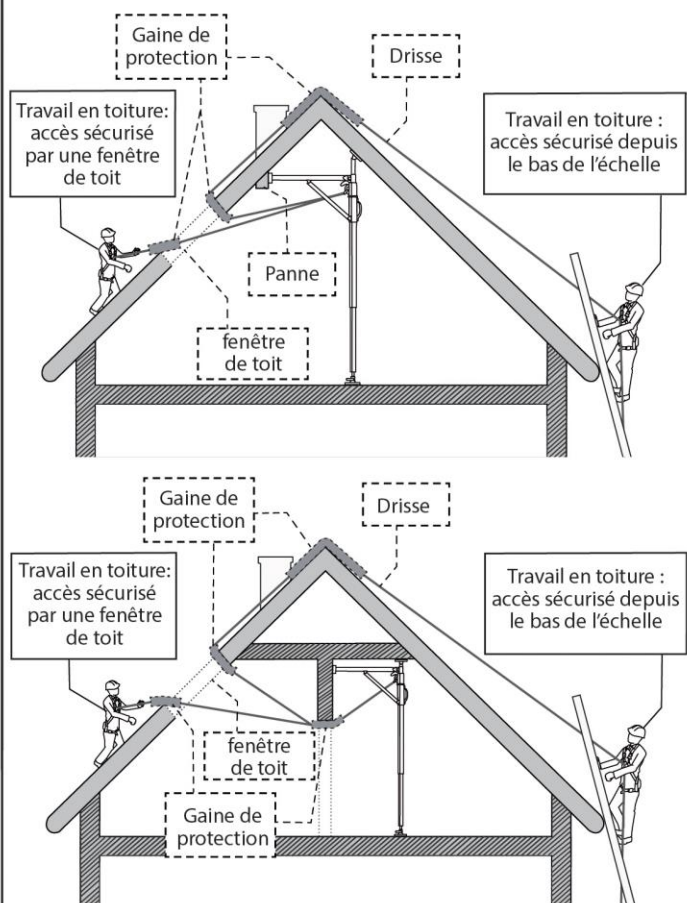


Vue de dessus

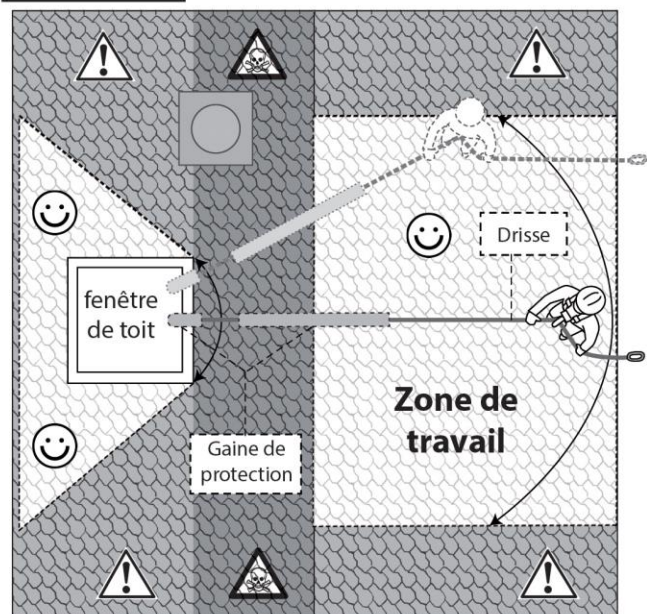


SYAM en appui derrière une panne ou une porte. Voir aussi le schéma 10 pour la position du pied.

12

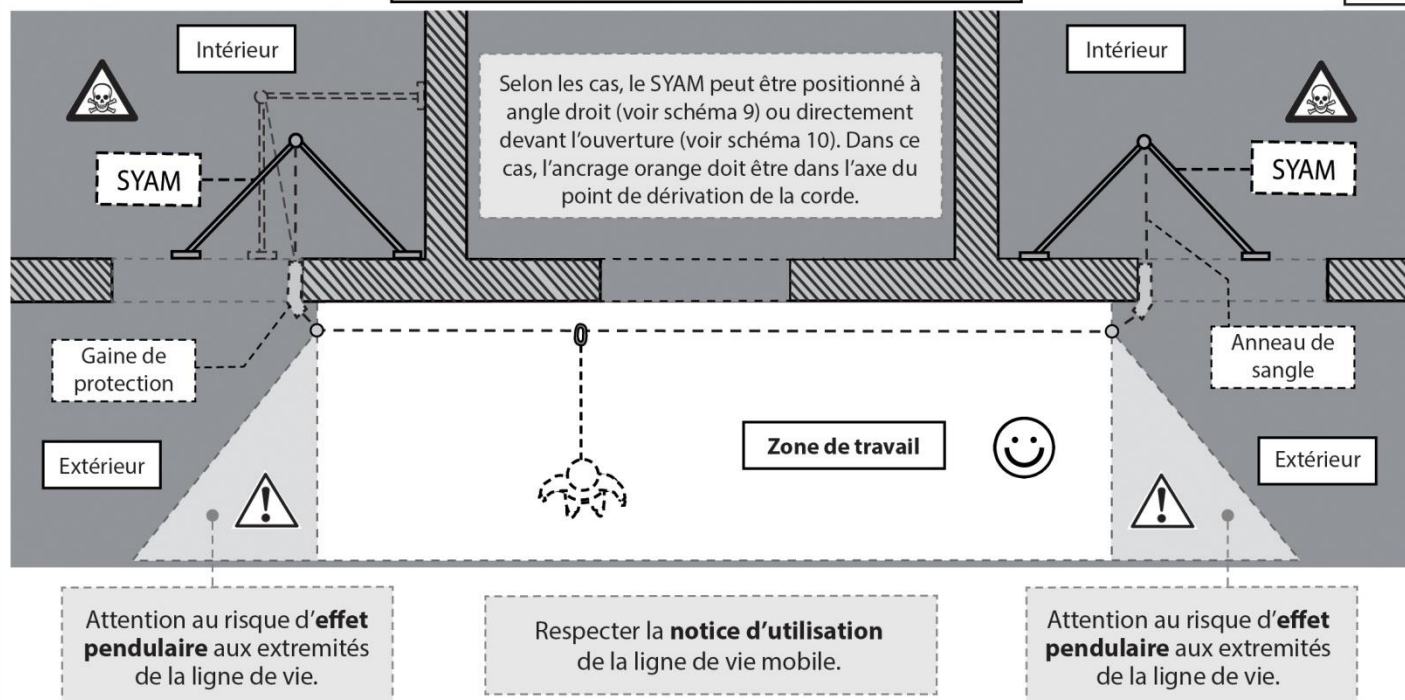


Vue de dessus

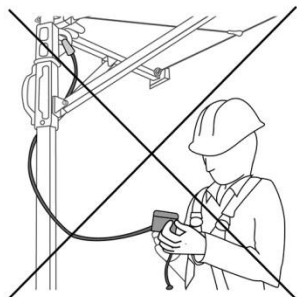


Installation d'une ligne de vie mobile sur deux SYAM.

13

**ATTENTION DANGER**

14

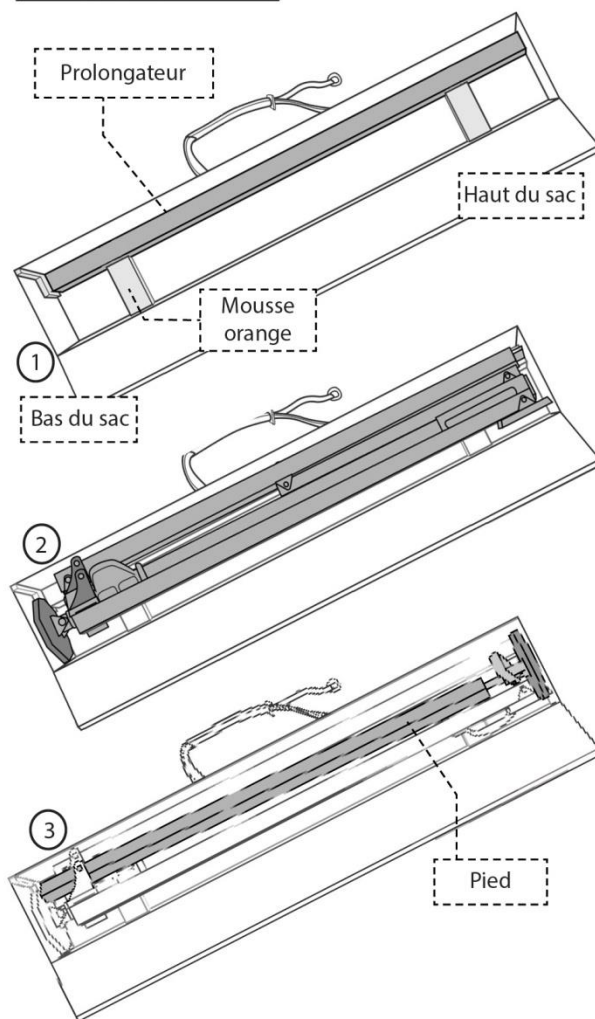


- Vérifier la verticalité du SYAM.
- Lors des déplacements, ne pas entourer votre système antichute autour du SYAM.
- Ne pas retourner le SYAM (l'ancrage orange doit toujours être au plus près du plafond).
- Seul le point d'ancrage orange est autorisé pour raccorder les systèmes antichute, sauf utilisation de deux SYAM et Ligne de Vie (voir schéma 13)

- Attention à l'utilisation de matériel pouvant endommager les harnais et drisses (disqueuse, cutter ...)
- Rester dans la zone de travail de façon à interdire le risque d'effet pendulaire
- Maintenir en permanence l'antichute en légère tension de façon à interdire le risque de chute.
- Pas plus de deux personnes attachées au SYAM.
- Ne pas utiliser le SYAM sans le blocage au plafond.
- Ne pas utiliser le SYAM pour un autre usage que celui pour lequel il est prévu par le fabricant.
- Attention ! Ne pas oublier de se rattacher avant de s'approcher du vide.
- Lorsque le SYAM est installé en retrait du lieu d'intervention, il est nécessaire de positionner le pied du SYAM en respectant les consignes du schéma 10 page 6 et schéma 13 de la notice.
- Ne pas utiliser le SYAM ou tout autre équipement présentant des défauts visibles de détérioration.
- Positionné à angle droit les deux bras du SYAM doivent être perpendiculaires au mur d'appui (voir schéma 9).

Rangement du SYAM.

15

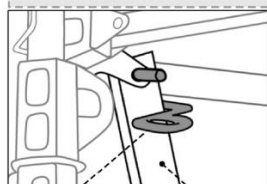


Montage du SYAM+

1+

Raccorder le **tube de dérivation** du SYAM+ au sommet du SYAM à l'aide de la **goupille** du tube de dérivation.

Insérer et verrouiller la **goupille**.



Goupille

Tube de dérivation

Tube de dérivation

Après cela, effectuer les opérations décrites en **4, 5, 6 et 7 (montage du SYAM)**.

2+

Raccorder les **tubes de rehausse** à l'**anneau de dérivation**. Verrouiller les **deux goupilles**.

Suivant la hauteur de fenêtre, choisir les **tubes de rehausse courts ou longs** fournis avec l'option.

Tube de dérivation

2 goupilles

Anneaux de dérivation

tubes de rehausse courts ou longs

3+

Positionner le SYAM+ sur le rebord de la baie en appui contre la partie remontante de l'appui de la fenêtre.

Baie

Appui de la fenêtre

Boucle de la goupille à l'extérieur.

4+

Régler si besoin l'écartement des **tubes horizontaux**, les bloquer le plus près possible des tableaux de la baie (à gauche et à droite) à l'aide de la **goupille**.

Immobiliser les tubes avec le **tendeur à cage**.

Tableau 1

Tableau 2

Goupilles

Tubes horizontaux

5+

Maintenir un **tube de rehausse**. Enlever la **goupille** des **tubes de dérivation 1 et 2** pour permettre leur coulissage et **remettre cette goupille immédiatement après réglage sur les tubes de dérivation**.

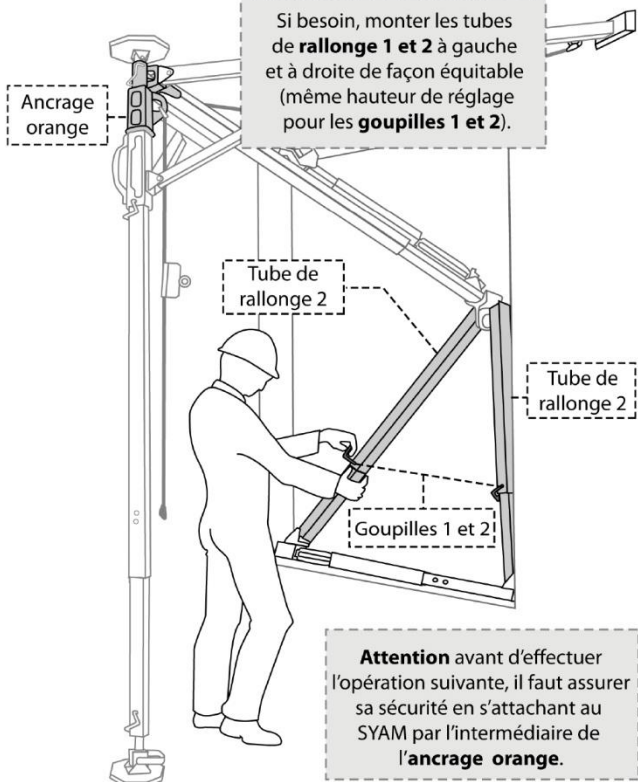
Goupille

Tube de dérivation 1

Tube de dérivation 2

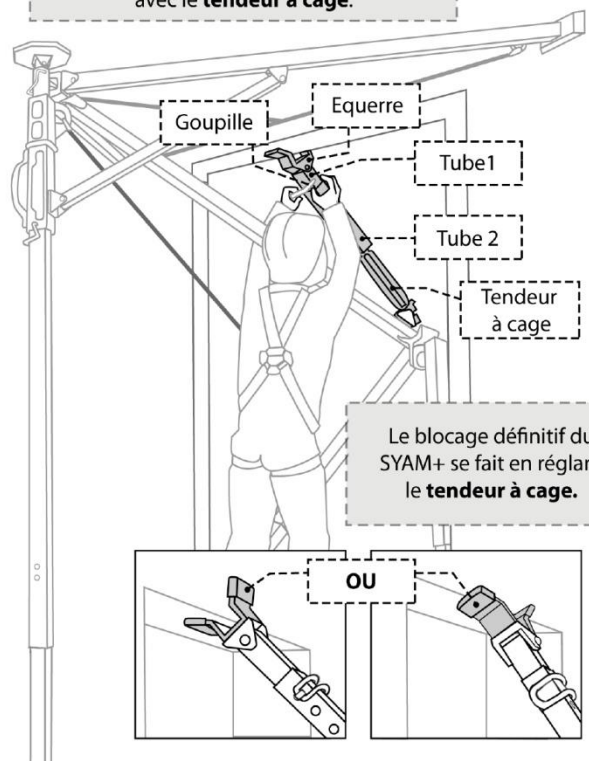
Tube de rehausse

6+

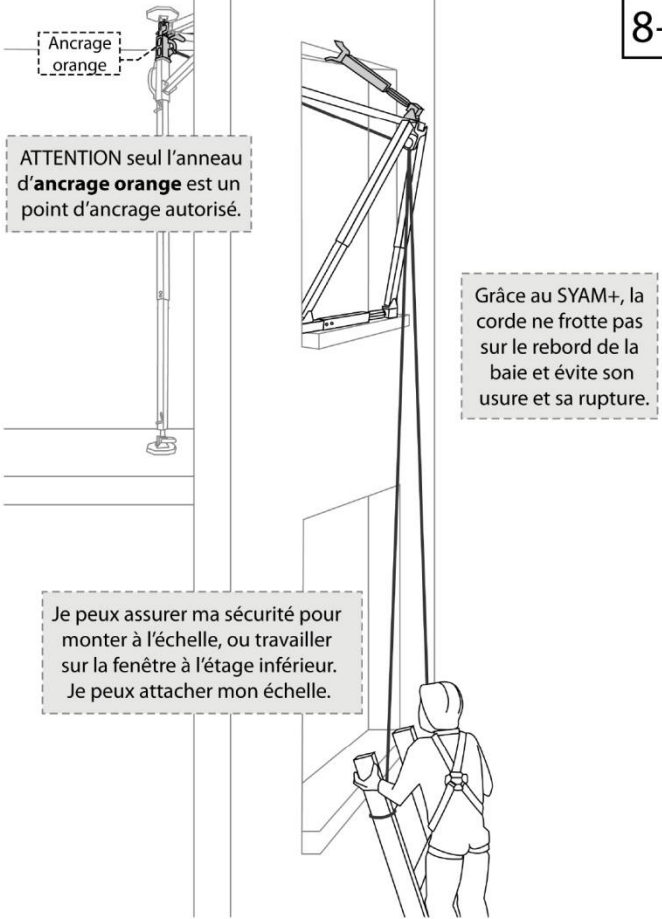


7+

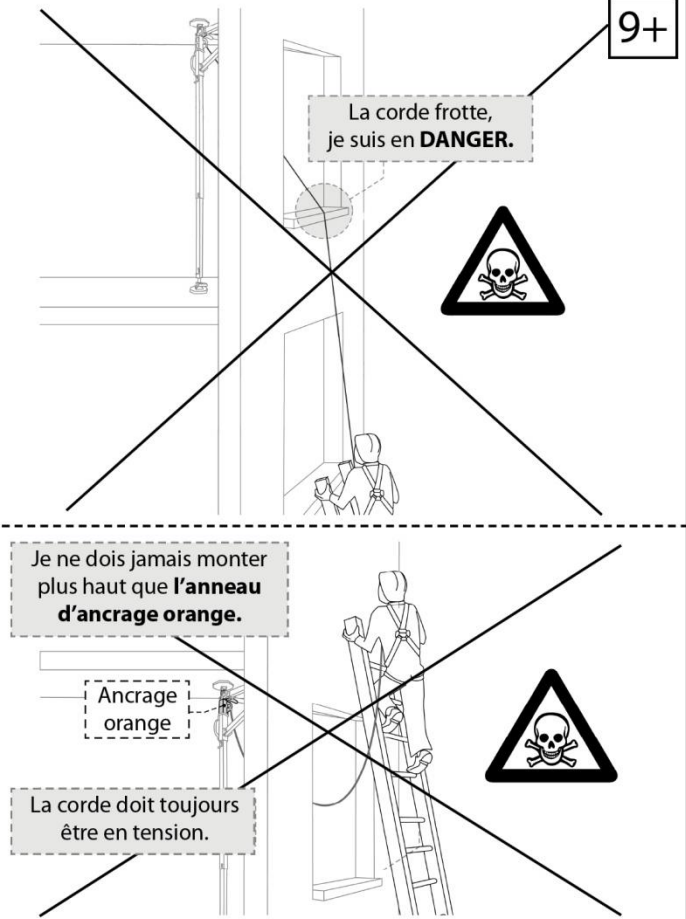
Bloquer l'**équerre** sur l'angle extérieur du linteau en faisant coulisser les **tubes 1 et 2**. Insérer la **goupille**. Immobiliser l'ensemble avec le **tendeur à cage**.



8+



9+



Nom du produit :	SYAM / SYAM+
Date d'achat :	
N° d'identification :	
Date de première utilisation :	
Année de fabrication :	
Nom de l'utilisateur :	

CONTROLE PERIODIQUE

Points contrôlés		1	2	3	4	5	6	7	8
	Date								
	Nom								
	Visa								
tubes									
Visserie									
Tube supérieur									
Câble sur anneau									
goupilles									

Historique des réparations

Date	Objet	Commentaires	Nom + visa	Date du prochain examen
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				
Année 5				
Année 6				
Année 7				
Année 8				